

Président et chef des services financiers

Description de poste

Général

Le conseil d'administration (le « conseil ») nomme le président et chef des services financiers (le « cadre ») de George Weston Limitée (la « société ») au gré du président du conseil et chef de la direction.

Dans le cadre de ses fonctions de président, le cadre relèvera du président du conseil et chef de la direction pour l'ensemble de la direction, de la gestion, de l'orientation stratégique, et de la performance financière et opérationnelle de la société.

Rôles et responsabilités du président

Dans le cadre de ses fonctions de président, le cadre doit assumer les rôles et responsabilités suivants :

1. Leadership et culture. Le cadre, travaillant en étroite collaboration avec le président du conseil et chef de la direction, doit faire preuve de leadership en se concentrant sur une orientation stratégique, des valeurs et une répartition disciplinée des capitaux, afin d'offrir des résultats concrets et de générer de la valeur à long terme pour les actionnaires. Le cadre doit promouvoir une culture qui améliore l'efficacité de la société et qui correspond à ses objectifs stratégiques et d'exploitation ainsi qu'à ceux de ses filiales. De plus, le cadre doit collaborer avec le président du conseil et chef de la direction pour l'élaboration et la promotion d'une culture d'entreprise qui souligne les performances exceptionnelles, l'intégrité, les valeurs de la société, la diversité et l'inclusion.
2. Plans stratégiques. Travaillant en étroite collaboration avec le président du conseil et chef de la direction, le cadre doit élaborer des plans stratégiques pour la société. Le cadre doit s'assurer que le plan stratégique comprend une analyse pluriannuelle au niveau stratégique de l'exploitation et des ressources humaines, ainsi qu'un plan financier fixant des objectifs en matière de performance. Le président aide également le président du conseil et chef de la direction à s'assurer que des plans stratégiques sont en place pour chacune des principales filiales d'exploitation de la société et sont présentés au conseil chaque année.
3. Exécution du plan d'affaires et du budget. Le cadre est responsable de l'élaboration et de l'exécution d'un plan d'affaires annuel pour la société, qui doit être présenté au conseil chaque année pour approbation.
4. Gestion du risque. Le cadre doit superviser le cadre de gestion du risque de la société, lequel devra être approuvé par le conseil et englober la détermination des principaux risques auxquels la société et ses entreprises sont exposées ainsi que des plans pour y faire face. Le cadre doit faire la promotion d'une rigoureuse gestion du risque et favoriser une culture de gestion du risque dans l'ensemble de la société.
5. Performance et rémunération. Le cadre, en collaboration avec le président du conseil et chef de la direction, doit superviser et évaluer la performance des membres de la haute direction, puis recommander leur rémunération au comité de la gouvernance et de la rémunération.

6. Politiques et initiatives de la société. Le cadre, en collaboration avec le président du conseil et chef de la direction, doit faire preuve de leadership dans la définition de la mission, des valeurs et des politiques opérationnelles de la société, y compris les principes qui guident son approche en matière d'environnement, de société et de gouvernance.
7. Gestion de l'efficacité et de la relève. Le cadre doit s'assurer que la société dispose d'une équipe de la haute direction efficace, que le conseil communique régulièrement avec les membres de cette équipe et qu'un plan de relève, d'évaluation et de développement efficace est mis en place.
8. Conformité et intégrité. Le cadre doit assurer la promotion et la protection de l'intégrité de la société ainsi que sa réputation dans les marchés qu'elle exploite et auprès des clients, des gouvernements et des organismes de réglementation. Le président doit travailler avec le chef de la fonction de conformité pour assurer le développement et l'intégration des programmes de conformité pertinents, tout en promouvant de manière active une culture de la conformité.
9. Reddition de comptes au conseil. À toutes les réunions du conseil, le cadre doit rendre des comptes quant aux différentes questions relevant de ses rôles et responsabilités, y compris celles traitant des grandes lignes des plans stratégiques, de la performance financière et opérationnelle, des développements dans l'industrie, de la performance de la direction et de la haute direction, ainsi que de la relève.
10. Consultation requise. Le cadre doit consulter le président du conseil et chef de la direction pour chacun des éléments suivants :
 - a. tous les communiqués de presse, qui doivent être diffusés conformément à la politique de communication de l'information de la société;
 - b. toutes les grandes présentations publiques (conférences, réunions avec des analystes, etc.);
 - c. les changements (embauches, congédiements et transferts) pour chaque subordonné direct du cadre et pour tous les vice-présidents principaux et les échelons supérieurs (ou équivalents);
 - d. toutes les dépenses en capital, toutes les acquisitions et tous les dessaisissements d'envergure, de même que toute augmentation ou diminution importante des dépenses en capital excédant les prévisions budgétaires.
11. Mises à jour de la direction. Le cadre doit rencontrer régulièrement le président du conseil et chef de la direction et tenir des réunions de bilans périodiques avec les membres de la haute direction.
12. Relations avec les parties prenantes. Le cadre doit entretenir des relations efficaces avec les actionnaires de la société, ses employés, les autres parties prenantes et le public.
13. Autres tâches. Le cadre doit effectuer les tâches supplémentaires qui peuvent être déléguées par le président du conseil et chef de la direction ou le conseil.

Rôles et responsabilités du chef des services financiers

À titre de chef des services financiers, le cadre doit assumer les rôles et responsabilités suivants :

1. Plans stratégiques. Le cadre doit aider le président du conseil et chef de la direction à élaborer des plans stratégiques pour la société, y compris des analyses pluriannuelles au

niveau stratégique de l'exploitation et des ressources humaines, ainsi qu'un plan financier fixant des objectifs en matière de performance.

2. Plan d'affaires et budget. Le cadre, travaillant en étroite collaboration avec le président du conseil et chef de la direction, est responsable de l'élaboration d'un budget financier qui soutient le plan d'affaires annuel et la stratégie à long terme de la société. Le cadre doit élaborer des indicateurs clés de performance appropriés pour soutenir l'orientation stratégique de la société, gérer les besoins en capital et les processus budgétaires et élaborer des stratégies financières et fiscales pour soutenir le plan d'affaires. Le cadre doit présenter annuellement le budget financier au conseil pour approbation. Le cadre doit assurer une surveillance et un examen continu de la performance réelle par rapport à celle définie dans le budget et faire un compte-rendu de ces résultats au conseil chaque trimestre.
3. Exploitation. Le cadre doit assurer la gestion stratégique de diverses fonctions du siège social (y compris la comptabilité, les finances, les ressources humaines, les relations avec les investisseurs, la fiscalité, la trésorerie et la gestion du risque) et superviser les activités financières des filiales et des établissements à l'étranger.
4. Systèmes de contrôle et d'information. En collaboration avec le président du conseil et chef de la direction, le cadre doit veiller à ce que les contrôles et procédures de divulgation de la société et le contrôle interne des états financiers soient efficaces. Dans le cadre de ses fonctions, le cadre doit superviser et surveiller les technologies de l'information, superviser la mise en œuvre des systèmes financiers, évaluer les systèmes d'information de soutien de la société et prendre les mesures nécessaires pour améliorer les contrôles et les systèmes, au besoin, afin d'assurer l'intégrité de l'information financière de la société.
5. Finances. Le cadre doit surveiller la structure du capital de la société et les programmes de gestion des risques financiers et d'investissement de la société sur une base consolidée, y compris en ce qui concerne la gestion du bilan (y compris la gestion des liquidités et la structure du capital cible).

Le cadre doit diriger les politiques comptables de la société; superviser et surveiller les stratégies fiscales efficaces et la conformité pour la société; superviser et surveiller la situation financière, les activités bancaires et de financement de la société; superviser et surveiller la conformité de la société à l'égard des clauses restrictives et financières; superviser les dispositifs de couverture; et surveiller les soldes en espèces.

Le cadre doit superviser le financement de la dette et des capitaux de la société, examiner les plans de financement ou de refinancement proposés, le remboursement anticipé ou le rachat de toute dette et les répercussions connexes sur le profil d'échéance de la dette de la société, et superviser les rachats d'actions de la société et la mise en œuvre ou la cessation de tout plan de réinvestissement de dividendes et de politiques de dividendes.

6. Divulgation. Le cadre doit superviser la préparation et la diffusion des états financiers annuels et intermédiaires de la société, des discussions et analyses de la direction, des communiqués de presse et du rapport annuel; superviser les communications avec les analystes, les médias et les investisseurs; et veiller à ce que les informations financières communiquées au public donnent une image fidèle de la situation financière de la société.
7. Vérification. Le cadre doit superviser la relation avec les vérificateurs externes de la société, y compris la coordination de la vérification annuelle, l'examen de toutes les informations financières divulguées dans les documents d'offre de la société, ainsi que l'examen de leurs conclusions et recommandations. Le cadre doit soutenir le comité de vérification de la société dans l'exécution de ses fonctions.

8. Gestion de l'efficacité, de la formation et de la relève. Le cadre doit s'assurer qu'un plan de relève efficace est en place pour le poste de chef des services financiers et d'autres membres de la haute direction de la société relevant du cadre. Le cadre doit assurer une formation adéquate de tout le personnel travaillant sur des questions financières, comptables, de vérification ou fiscales.
9. Réunions et rapports du conseil et du comité. À chaque réunion du conseil, le cadre doit rendre compte de diverses questions découlant de ses rôles et responsabilités, y compris la situation financière de la société. Le cadre doit assister aux réunions du comité de vérification, du comité de retraite et d'autres comités du conseil, au besoin. Le cadre doit également assister aux réunions du comité de vérification de Loblaw et du comité de vérification de la FPI Propriétés de Choix, sur invitation de ces comités.
10. Relations avec les parties prenantes. Le cadre doit entretenir des relations efficaces avec la communauté des investisseurs, les actionnaires de la société, les banques d'investissement, les institutions d'investissement et tous les membres de l'équipe de direction.
11. Autres tâches. Le cadre doit exécuter les tâches supplémentaires liées au bureau du chef des services financiers et pouvant être déléguées par le président du conseil et chef de la direction ou le conseil.